



Du Télétravail au Proxitravail : Une solution pour pallier l'isolement des salariés et dynamiser les territoires

Comment rapprocher l'emploi de l'habitat, contribuer au rééquilibrage des territoires et répondre aux nouvelles aspirations des actifs?

RELAIS D'ENTREPRISES

Acteur de terrain issu d'un territoire rural, **Relais d'Entreprises** porte un projet ambitieux **d'innovation sociétale et de développement durable**, fondé sur des convictions fortes :

- **rééquilibrer le territoire** en soutenant le développement des campagnes rurales et urbaines
- **rapprocher l'habitat et l'emploi** pour améliorer la qualité de vie des actifs
- contribuer à la **transition énergétique** en diminuant la circulation automobile et en valorisant les Kms non effectués au titre des CEE – Tonnes CO2



Le pôle "Études & Expertises" dispose d'une véritable expertise en matière de dimensionnement d'espaces à vocation d'activité mais également lieux de vie propices aux échanges et rencontres.



Relais d'Entreprises est le premier **Réseau National de Tiers-Lieux d'activité** en milieu rural et péri-urbain. La pertinence de l'appartenance à un réseau est surtout appréciée par nos affiliés pour renforcer une visibilité et surtout une visibilité auprès des employeurs susceptibles d'autoriser leurs salariés à y télétravailler.

www.teletravail.relais-entreprises.fr



Le pôle "Télétravail en Tiers-Lieux", dont la mission est l'accompagnement des modes de travail innovants et le déploiement d'une pratique de télétravail durable et équitable.

Voulez-vous Vivre Au Vert ?



Envie de changer ?

Fatigué de l'agitation urbaine, **vous souhaitez trouver un nouveau lieu de vie ?** qui vous permet de télétravailler tout en restant à distance raisonnable de votre emploi. Ou bien, souhaitez-vous changer de vie ?



Pour aller où ?

Vous connaissez sûrement des endroits sympas où vous avez passé d'agréables vacances. Mais connaissez vous le champ des possibles français ? **Les endroits qui correspondent exactement à vos besoins ?** VivroVert est là pour vous aider !



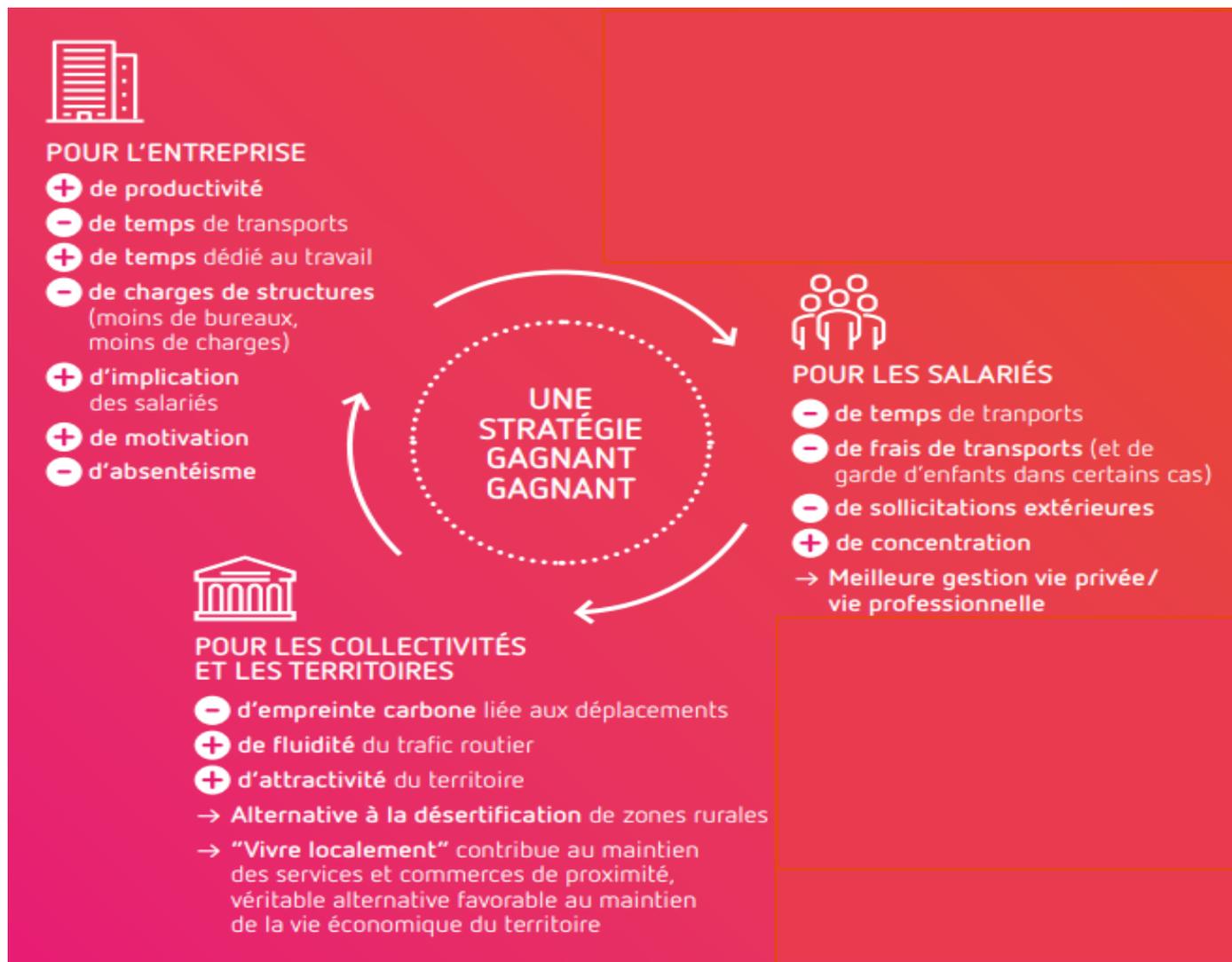
La solution VivroVert !

Grâce à un croisement objectif de plusieurs critères de vie, **VivroVert vous permet de trouver le lieu qui vous correspond.**

Tutoriel

« 10% des Français déclarent avoir envie de changer de vie » (J. VIARD)

LE TELETRAVAIL : DES BENEFICES POUR TOUS



Source : Tisséo, Guide télétravail pour réussir un plan de mobilité employeur réalisé dans le cadre du projet **COMMUTE**

QUELLE EST LA VALEUR AJOUTEE DU TIERS-LIEU ?

Bilan de l'expérimentation du télétravail en tiers-lieux – Programme



Attentes initiales

- Rompre l'isolement du télétravail à domicile
- Mieux distinguer vie pro/vie personnelle
- Accéder à un environnement de travail adapté

Retours d'expérience

- L'accès à un poste de travail ergonomique et la qualité de la connexion internet,
- La dissociation des sphères privées et professionnelle
- La qualité de l'accueil au sein du tiers-lieu

Les économies de budget de déplacement domicile-lieu de travail habituel réalisées en télétravail à domicile ont été peu impactées du fait de la proximité des tiers-lieux.

DE VERITABLES OPPORTUNITES A TELETRAVAILLER EN TIERS-LIEUX (Post COVID-19)

« Les tiers-lieux sont essentiels... Le rêve des gens, c'est d'avoir deux lieux de travail et de travailler à côté de chez soi »



<https://youtu.be/2eJs0qKnGEO>

*Intervention de Jean Viard, Sociologue et directeur de recherches au
Centre de recherches politiques de Science Po Paris (CNRS)
Clôture du projet COMMUTE*

www.teletravail.relais-entreprises.fr

Où télétravailler?

- **Préserver l'équité entre ses collaborateurs.** Les critères de choix de tiers-lieux sont définis par l'entreprise selon les standards de condition de travail qu'elle souhaite
- **Limiter les risques psychosociaux** liés au sentiment d'isolement, à la porosité vie privée/vie professionnelle par la présence d'autres télétravailleur-ses. Les interactions qui se créent au sein des tiers-lieux sont des leviers d'ouverture et de développement de l'agilité.
- **Maintenir un collectif de collaborateurs** d'un même territoire d'habitation au sein d'un espace partagé et **préserver le sentiment d'appartenance.**
- **Développer son attractivité et sa marque employeur** : le tiers-lieu répond aussi aux attentes de la génération Z autour de modalités de travail flexible, d'autonomie dans l'organisation de son travail, d'équilibre vie privée/vie professionnelle et la recherche d'interactions dans un lieu physique.
- Faire l'économie d'un **temps de gestion en plus du forfait « télétravail »** (fluides et achat d'équipement) que l'entreprise pourrait être ou est amenée à verser à ses salariés.

INTERÊTS DU TIERS- LIEU POUR LES SALARIES



- Tous les salariés n'ont pas la possibilité ni l'envie de « **dédier** » **des m² de leur habitation** à leur activité professionnelle ou d'investir dans des équipements. Le tiers lieu apporte un cadre de travail professionnel, équipé et connecté, ainsi **les conditions de télétravail ne sont pas dépendantes des conditions d'habitation.**



- Au domicile, **le sentiment d'isolement** peut demeurer prégnant, notamment si le nombre de jours moyen de télétravail par semaine est amené à se développer. Le tiers-lieu offre aux collaborateurs la possibilité de maintenir un **lien collectif** (socialisation, convivialité, collaboration).



- Par la **dissociation lieu de travail/lieu d'habitation**, le tiers lieu préserve le **droit à la déconnexion** et **l'équilibre vie privée/vie professionnelle.**



- Le tiers-lieu évite au salarié des **charges** liées à sa présence au domicile (électricité, chauffage..) : un gain supplémentaire de **pouvoir d'achat.**



Levier d'attractivité des territoires



- Une **infrastructure** au service des **nouvelles modalités de travail**,

- Un soutien au développement de **l'économie locale** et à la **relocalisation de l'emploi**,



- Un vecteur de **dynamisme social et citoyen**,



- Une réponse à une attente de plus en plus forte de « **Vivre, travailler et consommer localement** » ,

- Un levier de **réhabilitation et optimisation de bâtiments publics** vacants (exemple le Rucher Portésien)



- Une contribution à la **réduction des émissions de CO2** en limitant les mobilités pendulaires.

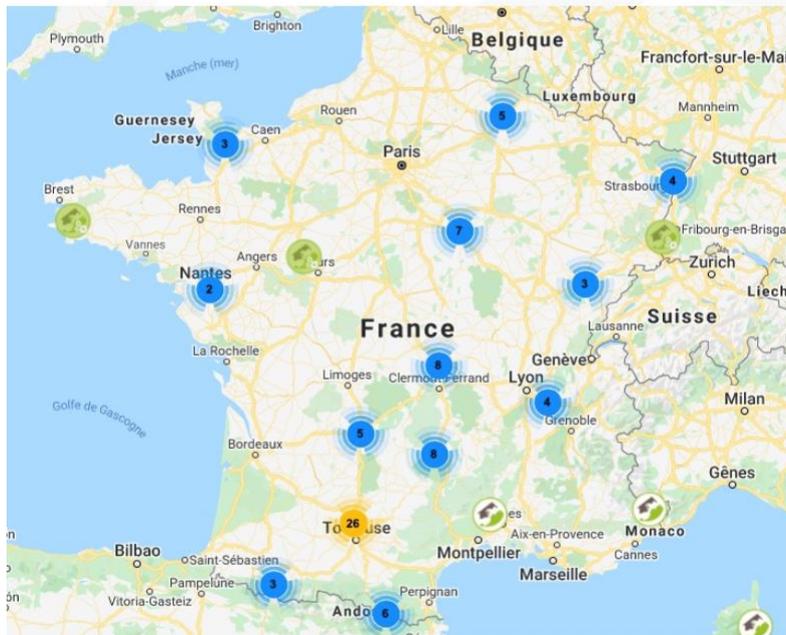
Aménagement
du territoire

Economie
résidentielle

Marketing
territorial

VALEUR AJOUTEE DU TELETRAVAIL AU SEIN DES TIERS LIEUX D'ACTIVITE RELAIS D'ENTREPRISES

Le réseau Tiers-Lieux d'activité Relais d'Entreprises



Simuler l'impact de ma
non-mobilité

www.teletravail.relais-entreprises.fr

VALEUR AJOUTEE DU TELETRAVAIL AU SEIN DES TIERS LIEUX D'ACTIVITE RELAIS D'ENTREPRISES

Les Certificats d'Economie d'Energie

Grâce à la convention signée en 2018 et renouvelée en 2021 entre Relais d'Entreprises et EDF, les entreprises bénéficient toutes de **la valorisation en Certificats d'Economie d'Energie (CEE) et tonnes CO2 des KM non effectués** par ses collaborateurs présents dans les tiers lieux d'activité Relais d'Entreprises

Cette éco-prime illustre l'impact de la non-mobilité et permet à l'employeur de l'inscrire au titre de la **RSE ou du rapport extra financier de l'entreprise**.

Elle limite aussi l'effort financier de l'employeur relatif au coût de la location.



Label Bas Carbone (J.O du 01.09.2021)

Suivant le même principe que les CEE, les tonnes CO2 non émises peuvent être valorisées (via la SCIC Climat Local auprès de sociétés désireuses d'atteindre une neutralité carbone) et le montant reversé aux employeurs de sorte à compenser le loyer ou la hausse des carburants pour les salariés contraints de se rendre sur site.



BENEFICES

OBSTACLES

Télétravail à domicile

- Réduction des effets des déplacements pendulaires (stress, absentéisme, émissions de CO2)
- Augmentation de la productivité
- Amélioration de la qualité de vie
- Développement de l'autonomie
- Gain pouvoir d'achat

Télétravail en Tiers-lieux

- Environnement structurant et stimulant
- Équité entre collaborateurs
- Équilibre vie pro/perso
- Sauvegarde du droit à la déconnexion
- Confiance des managers
- Limitation des risques de litige en cas d'A.T

Télétravail en Relais d'Entreprises

- Lisibilité et Visibilité du réseau Relais d'Entreprises
- Valorisation des externalités de la non-mobilité :
 - KM non effectués valorisés par EDF en CEE,
 - Label bas carbone avec Climat Local

- Isolement, retrait, perte du lien collectif
- Porosité vie pro/perso
- Configuration du domicile du salarié
- Défiance de la part des managers

Coût location/jour/collaborateur: entre 11€ et 25€*

VOS CONTACTS



Dominique VALENTIN

Président Fondateur de Relais d'Entreprises

d.valentin@relais-d-entreprises.fr

06 82 03 01 44

<https://www.relais-entreprises.fr/>

